

## Concept de la Journée de solidarité

### Table des matières

Direction du projet et comité d'organisation	2
1. Le nom de la journée demeure inchangé	2
2. La date de la Journée de solidarité 2006	3
3. Le titre et les priorités 2006	3
4. L'offre destinée aux institutions	9
5. Action planifiée	9
6. Un site Internet comme plate-forme d'information	9
7. L'information aux médias	10
8. Les étapes de la planification jusqu'au 16 novembre 2006	10
Commandes	12
Liste des actions	13

	<b>Direction du projet et comité d'organisation</b>
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction du projet est assurée par:</li> <li>• Corine Kibora, ISPA, Lausanne;</li> <li>• Herbert Leodolter, FVS, Zurich</li> </ul> <p>En outre, les personnes suivantes font partie du comité d'organisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Markus Theunert, FVS, Zurich</li> <li>• Jacqueline Sidler, SFA, Lausanne</li> <li>• Sabina Meyer, ingrado, Bellinzone;</li> <li>• Laurence Fehlmann Rielle, GREAT, Genève;</li> <li>• Walter Liechti, Blaues Kreuz, Berne;</li> <li>• Daniel Müller, Croix-Bleue, Lausanne.</li> </ul>

<b>1</b>	<p><b>Le nom de la Journée demeure inchangé</b></p> <p>Garder le même nom constitue un élément important pour favoriser l'ancrage de cette tradition dans la conscience du public. Comme chaque année, la Journée sera donc intitulée:</p> <p style="text-align: center;"><b>«Journée suisse de solidarité avec les personnes touchées par l'alcool».</b></p>
Solidarité	<p>Nous voulons mettre l'accent, un jour par année, sur la solidarité avec les personnes touchées par les problèmes liés à l'alcool ainsi qu'avec leurs proches qui souffrent de cette situation.</p> <p>Le but de la Journée de solidarité est donc de sensibiliser la population aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes touchées par l'alcool et leurs proches. Il s'agit d'aborder des thèmes qui sont en général occultés de façon collective. C'est pourquoi nous entendons mettre à contribution toutes les énergies de la société afin que les personnes concernées puissent bénéficier de mesures appropriées.</p>

	<p>Pour tous les professionnels actifs dans le domaine de l'alcool, «solidarité» signifie aussi qu'une offre de services de conseil adéquate et efficace doit être proposée. De nombreuses institutions s'emploient à ce que l'offre en matière de prévention et de traitement comporte en permanence une qualité professionnelle élevée et à ce que la gamme des propositions soit encore plus étendue.</p>
<b>Engagement</b>	<p>La Journée de solidarité nous permet de cibler les personnes qui ont directement ou indirectement un problème d'alcool. Nous nous adressons à toutes les personnes qui ont des problèmes d'alcool occasionnels ou chroniques et en souffrent.</p>
<b>Plate-forme</b>	<p>Le thème de la 10<sup>ème</sup> Journée suisse de solidarité avec les personnes touchées par l'alcool constitue une plate-forme pour toutes les institutions qui fournissent des prestations dans les domaines de la prévention, du conseil et du traitement de personnes dépendantes de l'alcool. Cette Journée de solidarité est ainsi une occasion d'informer le public sur les services de conseil, les offres de prestations ainsi que sur ce que les personnes directement ou indirectement concernées peuvent attendre des diverses institutions lorsqu'elles les contactent et qu'elles cherchent un soutien.</p>

<p><b>2</b></p> <p><b>16 novembre 2006</b></p>	<p><b>La date de la Journée de solidarité 2006</b></p> <p>En raison de la concordance de la date retenue avec la journée nationale des filles – à laquelle les médias consacrent toujours beaucoup de place -, les responsables du projet ont décidé que la Journée de solidarité est désormais organisée <b>chaque troisième jeudi du mois de novembre</b>. La date de la Journée de solidarité de cette année est donc le <b>16 novembre 2006</b>.</p>
--	--

<p><b>3</b></p> <p><b>Titre</b></p>	<p><b>Le titre et les priorités 2006</b></p> <p>Le comité d'organisation a retenu le titre suivant pour la 10<sup>ème</sup> Journée suisse de solidarité:</p> <p>Alcool et excès. Alkohol und Exzess. Alcol oltre i limiti.</p> <p>Nous aimerions vous présenter ci-dessous un bref résumé des informations spécialisées ainsi que des faits les plus importants dans ce domaine.</p>
-------------------------------------	---

<b>Situation initiale</b>	<p>L'excès est un thème majeur de notre société, à la fois valorisé et stigmatisé. Un des grands piliers de notre société est la consommation, qui se doit d'être perpétuellement stimulée par de nouveaux produits, de nouveaux besoins. Un tel système pousse à l'excès : excès de biens de consommation, course à la performance, course au plaisir, sports de l'extrême, etc. L'excès permet de tester les limites, de les dépasser. Mais l'excès a aussi son revers: absence de repères, prise de risque, perte de sens.</p> <p>Lorsque l'excès est associé à l'alcool, l'ambivalence est de mise. Dans certains cadres, l'excès d'alcool est admis, voire valorisé: dans un contexte festif, qui est par essence un espace où les règles ne sont pas les mêmes que dans le quotidien, entre jeunes, comme rite de passage par exemple. Cependant, quand l'excès se reproduit trop souvent, quand il conduit à la dépendance, c'est la stigmatisation qui commence.</p> <p>Tant la recherche que la société ont longtemps négligé le fait qu'à côté de la dépendance à l'alcool et de la consommation chronique d'alcool existe un autre mode de consommation – l'ivresse ponctuelle – responsable d'importantes conséquences pour la santé publique: l'ivresse ponctuelle est à l'origine d'accidents, de blessures, d'intoxications et d'autres atteintes à la santé ainsi que de toute une série de problèmes sociaux tels que, par exemple, des violences domestiques.</p>
<b>Définition scientifique de l'ivresse</b>	<p>L'alcool est une substance qui, même en faibles quantités, a pour effet une intoxication du système nerveux central. Le terme scientifique d'ivresse ponctuelle recouvre une consommation d'alcool excessive entraînant des atteintes physiques et psychiques. Outre une capacité réduite de réaction, de jugement et de contrôle de soi ainsi que par des difficultés de concentration et de coordination, plus ou moins ressenties par le consommateur, l'intoxication induit également une atteinte physique aux organes, notamment au foie, au cœur et aux vaisseaux. Même si la perception des effets de l'alcool varie d'un individu à l'autre (poids, sexe, mais aussi tolérance à l'alcool), d'un point de vue médical, chez une personne adulte, la consommation de quatre à cinq verres d'alcool détermine ivresse et intoxication.</p>
<b>Phases de l'intoxication</b>	<p>Une intoxication alcoolique se déroule en plusieurs phases typiques qui se succèdent imperceptiblement au fur et à mesure de la consommation.</p> <p><b>Euphorie:</b> L'alcool produit généralement un sentiment de détente. Au fur et à mesure de sa consommation, la personne concernée perd ses inhibitions: Au cours de cette phase déjà, les consommateurs surestiment leurs capacités.</p> <p><b>Ivresse proprement dite:</b> La levée des inhibitions se poursuit et les consommateurs deviennent lunatiques, se montrent parfois agressifs ou se renferment. Un état de confusion, des troubles du sens de l'orientation et des actes non coordonnés peuvent apparaître. L'élocution se fait indistincte. Des signes de somnolence peuvent parfois aussi se manifester. Certains souffrent, déjà à ce stade, de nausées et de vomissements.</p> <p><b>Hébétude et léthargie:</b> Cette phase est caractérisée par de graves troubles du langage et de la motricité. La capacité de réaction est pratiquement nulle, on constate une confusion mentale et les vomissements sont fréquents. Cette</p>

phase débouche souvent sur un sommeil profond, qui constitue en même temps le début de la phase suivante.

**Coma:** La personne concernée perd connaissance. Sa température baisse, sa miction est parfois incontrôlée et la mort peut survenir par arrêt respiratoire.

## Chiffres

En Suisse, 931000 personnes sont ponctuellement ivres. Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à être concernés par les ivresses ponctuelles, et ce tant dans la catégorie des cinq verres (quatre pour les femmes) que dans celle des huit verres (six pour les femmes). L'ivresse ponctuelle n'est pas en premier lieu un problème des jeunes mais un phénomène répandu dans toutes les couches de la population. **Le tableau 1** montre que les personnes buvant à chaque occasion cinq verres (hommes) ou quatre verres d'alcool (femmes) sont quasiment aussi nombreuses (environ 200'000) dans toutes les classes d'âge comprises entre 15 et 44 ans. **Le tableau 2**, par contre, montre que dans la catégorie des personnes consommant huit ou six verres, les auteurs d'ivresses ponctuelles sont certes majoritairement des 15-24 ans mais sont également nombreux parmi les personnes plus âgées.

Tableau 1

*Nombre de personnes ayant eu au moins deux ivresses ponctuelles de 5 verres ou plus d'alcool par mois (hommes), respectivement de 4 verres ou plus (femmes)*

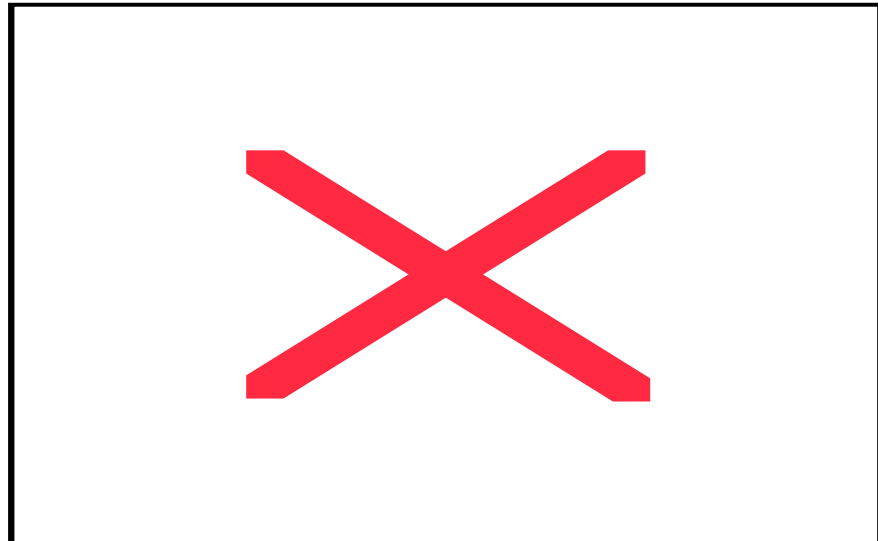
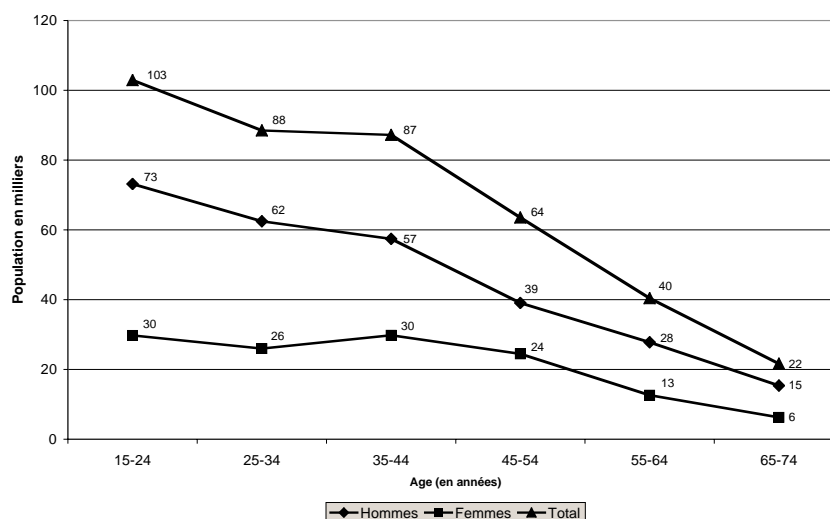


Tableau 2:  
 Nombre de personnes ayant eu au moins deux ivresses ponctuelles de 8 verres ou plus d'alcool par mois (hommes), respectivement de 7 verres ou plus (femmes)



Source : ISPA , Rauschtrinken in der Schweiz, 2005

## Accidents

L'excès d'alcool est source d'accidents. S'il on possède des chiffres précis quant aux accidents de la route liés à l'alcool, il n'en est pas de même pour les accidents à domicile ou sportifs (ski par exemple).

- **Accidents de la route.** Les ivresses ponctuelles ont souvent lieu à l'extérieur, dans un cadre festif, d'où un risque très élevé d'accidents de la route. Une étude récente (Gmel et al, 2005) a montré que les personnes buvant habituellement peu et ayant épisodiquement des ivresses à l'extérieur de chez eux ont un risque très élevé d'avoir un accident de la route lié à l'alcool. En 2004, 20% de tous les accidents mortels de la route étaient dus à l'alcool (OFS, 2005).
- Il manque d'études récentes quant aux nombres d'**accidents sur le lieu de travail** à mettre en relation avec une consommation abusive d'alcool. Néanmoins, on estime que 20% des accidents professionnels sont liés à l'alcool (Graf, M. 2003). Une étude de 1993 a mis en évidence que l'alcool était en jeu dans 5% des accidents de travail pris en charge dans un service de soins intensifs (Yersin, 1993).
- A mentionner également les **accidents domestiques ou de loisirs**, même si on ne dispose pas de chiffres quant à l'implication de l'alcool dans ces accidents.

## Violence

La consommation d'alcool abusive est souvent liée à des actes de violence, verbale ou physique. Celle-ci se manifeste sur les lieux de consommation (festivals, bistrot, etc) entre clients ou entre le client consommateur et le personnel de vente, mais également dans la sphère privée (conjoint, enfants, etc).

Près de la moitié des décès dus à l'alcool dans le monde sont à mettre au compte de blessures accidentelles ou intentionnelles (Rehm et al., 2004).

Notons que l'excès d'alcool est avant tout une violence contre soi-même - qui peut se traduire par un passage à l'acte suicidaire: l'alcool est impliqué dans 12% des tentatives de suicides chez les femmes et 18% des tentatives de suicide chez les hommes. L'alcoolisme joue un rôle dans un cas de suicide sur cinq. (OFSP, 2005)

**Problèmes d'alcool et dépendance**

On peut avoir des problèmes d'alcool sans avoir (encore) développé de dépendance. L'ivresse, surtout lorsqu'elle est fréquente, constitue une relation problématique avec l'alcool, liées aux risques décrits ci-dessus.

Les ivresses régulières augmentent aussi le risque de développer une dépendance. Ce risque est d'autant plus grand si ce mode de consommation commence à l'adolescence.

Les personnes dépendantes ont une consommation excessive d'alcool, sans que cela se remarque pour autant, étant donné leur tolérance élevée au produit. C'est d'ailleurs lorsqu'elles ont ingéré une quantité suffisante d'alcool qu'elles parviennent à fonctionner « normalement ».

**Liste de littérature**

Gmel G. et al., (2006) « Alcohol-Attributable Injuries in Admissions to a Swiss Emergency Room- An Analysis of the Link Between Volume of Drinking, Drinking Patterns, and Pre-attendance Drinking » *Alcoholism : Clinical and Experimental Research* , vol 30, no 3, 2006, pp 1-9

Gmel G. et al. (2005), Drinking patterns and traffic casualties in Switzerland: matching survey data and police records to design preventive action. *Public Health*, 119, 426-436.

Graf, M.(2003) L'entreprise, acteur du changement pour une personne dépendante de l'alcool...et inversement ! », *dépendances*, no21, pp. 2-6.

ISPA (2005), Rauschtrinken in der Schweiz.

Rehm et al. (2004) « Alcohol Use», in Comparative Quantification of Health Risks, Global and Regional Burden of Disease Attributable to Selected Major Risk Factors <http://axis-cd/Volumes/Comparative+Quantification+of+Health+Risks/chapters/vol1/0959-1108.pdf>

OFS (2005) Accidents de la circulation routière en Suisse.

OFSP (2005) Le suicide et la prévention du suicide en Suisse.

Yersin (1993) Epidémiologie des accidents liés à l'alcool en Suisse : Revue des études des centres d'urgence.

**Contributions des professionnels et des institutions**

**Sensibilisation du public**

Une bonne information au public sur les effets des excès d'alcool et les risques associés contribuent à modifier la perception de ces risques au sein de la population. L'information doit être accompagnée de suggestions à mettre en pratique pour diminuer les risques liés à la consommation excessive d'alcool : promouvoir la modération, adopter des mesures de réduction des risques, savoir agir en cas d'urgence.

**Entourage**

L'attitude face à l'excès d'alcool oscille souvent entre banalisation et jugement négatif, ce qui revient à se détourner de cette problématique. Les professionnels de la prévention, du conseil et de la thérapie peuvent contribuer à permettre aux personnes proches de thématiser l'ivresse alcoolique avec la personne concernée à l'aide d'informations neutres et scientifiquement vali-

dées, de l'orienter vers les ressources d'aide professionnelle et de la soutenir.

### **Aide individuelle**

Les organismes spécialisés offre à chaque personne, concernée ou proche, de l'aide et des conseils. Il convient de faire mieux connaître les offres d'aide et de permettre un accès facilité à des personnes qui ne correspondent pas au profil type de la personne dépendante de l'alcool.

### **Les tenanciers/tenancières d'établissements publics**

Il est important de soutenir les tenanciers/tenancières d'établissements publics dans leurs efforts de prévention

- Meilleure application des mesures de protection de la jeunesse (formation du personnel de bar, etc).
- Meilleure application de l'interdiction de servir à des personnes en état d'ébriété (formation du personnel).
- Meilleure application de l'interdiction des happy hours pour les alcools forts (formation des restaurateurs)
- Offre d'une boisson non alcoolique moins chère que la boisson alcoolique la moins chère, à respecter aussi pour les happy hours, au niveau national. (voir point 4).

### **Le milieu festif**

Plusieurs organismes proposent une offre spécifique pour le milieu festif, alliant formation du personnel de vente, remise de matériel, élaboration de concept de prévention avec les organisateurs, aide au retour.

Ressources : organismes de prévention régionaux et [www.prevenfete.ch](http://www.prevenfete.ch), [www.bemyangel.ch](http://www.bemyangel.ch), [www.raidblue.ch](http://www.raidblue.ch), [www.nezrouge.ch](http://www.nezrouge.ch)

### **Le milieu sportif**

Sensibilisation des organisateurs de manifestations sportives à la publicité et au sponsoring, accompagnement des clubs sportifs pour une meilleure gestion de la consommation d'alcool (voir point 4).

### **Les services d'urgence hospitalière**

Ce sont avant tout les médecins urgentistes qui sont concernés. Lors d'admission de personnes alcoolisées, un suivi doit être systématiquement proposé (intervention brève, proposition de suivi, etc). Cela suppose également des liens renforcés entre services d'urgence et services d'alcoologie.

### **Professeurs d'auto-école**

Les professeurs d'auto-école peuvent grandement contribuer à sensibiliser les futurs conducteurs aux risques liés à l'alcool au volant et donner des solutions pour s'en prémunir. Différents supports sont à leur disposition, comme l'infodrogue « Alcool, drogues illégales et médicaments dans la circulation routière »( <http://www.sfa-ispa.ch/Extranet/publication/PublicationUpload/circulationroutieref.pdf>) ou l'alcodisque (<http://www.sfa-ispa.ch/Extranet/publication/PublicationUpload/Alcodisque.pdf>)

<p><b>4</b></p> <p><b>Quatre flyers</b></p>	<p><b>L'offre destinée aux institutions</b></p> <p>Le thème de cette année – Alcool et excès – concerne différents groupes-cible, c'est pourquoi il n'y aura pas de brochure unique mais plusieurs flyers s'adressant à différents publics-cible : usagers de la route, consommateurs, organisateurs de fêtes et de manifestations sportives, tenanciers et tenancières d'établissements publics. Ces flyers existent déjà sous forme de fact-sheets en pdf qui seront réédités sous une nouvelle forme à l'occasion de la Journée.</p>
<p><b>Affiches</b></p>	<p>Il n'y aura malheureusement pas d'affiches cette année. En effet, le budget disponible nous a obligés à faire des choix, et comme il ressort de l'évaluation que les affiches sont de moins en moins appréciées, nous avons privilégié un support délivrant du contenu.</p>
<p><b>5</b></p> <p><b>Action spéciale</b></p>	<p><b>Action planifiée</b></p> <p>Pour les 10 ans de la Journée de solidarité, il est prévu de créer un événement spécial, sous réserve de sponsors pour mener à bien cette action: un iceberg sur une place publique pour symboliser les problèmes d'alcool dont on ne voit que la pointe avec des slogans, un forum pour les médias.</p>
<p><b>6</b></p> <p>journeesolidarite.ch solidaritaetstag.ch giornatasolidarieta.ch</p> <p><b>Liste des actions</b></p>	<p><b>Un site Internet comme plate-forme d'information</b></p> <p>Une fois encore, le site <a href="http://www.journeesolidarite.ch">www.journeesolidarite.ch</a> sera à votre disposition en tant que plate-forme d'information trilingue. Le site a fait ses preuves les années passées. L'ensemble des informations et des documents seront donc disponibles sur le site, ainsi que les formulaires de commande.</p> <p>Les actions envisagées pourront ainsi être enregistrées directement par les diverses institutions sur le site Internet. Elles seront donc aussi accessibles aux autres personnes intéressées, ce qui facilitera l'échange d'informations entre les institutions. Nous vous serions très reconnaissants d'utiliser cet outil de travail (voir la rubrique «Liste des actions»). Au cas où vous ne disposez pas d'un accès à l'Internet, vous pouvez inscrire vos actions dans la liste ci-jointe et la transmettre à l'ISPA avant le <b>30 août 2006</b>.</p>

<h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">7</h1> <p style="margin-top: 20px;"><b>Dossier de presse national</b></p>	<p><b>L'information aux médias</b></p> <p>Notre conception du travail avec les médias demeure fondamentalement inchangée. Le but de notre travail est d'élaborer des informations de base de manière à ce que les médias disposent de la possibilité de lier ces informations spécialisées à la présentation des actions régionales.</p> <p><b>Dossier de presse national</b></p> <p>Le dossier de presse national sera préparé par l'ISPA. Il sera communiqué aux organisations participantes sept semaines avant la Journée d'action du 16 novembre 2006, puis envoyé aux médias une semaine avant l'événement à environ 1000 adresses électroniques (lien sur le dossier) et à environ 400 adresses postales. Il est possible que, pour des raisons organisationnelles malheureusement inévitables, certains médias reçoivent le dossier à double. Cependant l'ISPA transmet volontiers son fichier d'adresses aux partenaires qui désirent effectuer un travail médias. Nous invitons également les partenaires à décrire concrètement leurs actions en donnant des contacts pour la presse sur le site <a href="http://www.journeesolidarite.ch">www.journeesolidarite.ch</a>. La liste fera partie du dossier de presse.</p>
---	--

<h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">8</h1> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;"><b>Les étapes de la planification jusqu'au 16.11.2006</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Dates</b></p>
<p>Envoi du concept à toutes les institutions (d/ f/ i)</p> <p><b>Commande</b> des affiches, brochures et dossiers de presse</p> <p><b>Enregistrement des actions</b> dans la liste des actions sur le site Internet <a href="http://www.journeesolidarite.ch">www.journeesolidarite.ch</a></p> <p>Envoi des dossiers de presse nationaux aux institutions (commande indispensable)</p> <p>Livraison des flyers (commande indispensable)</p> <p>Envoi des dossiers de presse nationaux aux médias</p> <p><b>Journée de solidarité</b></p> <p>Evaluation</p>	<p>Mi-avril</p> <p>&gt; 30 août</p> <p>&gt; 30 août</p> <p>28 septembre</p> <p>10 octobre</p> <p>9 novembre</p> <p>16 novembre</p> <p>Fin janvier 2007</p>

**Un grand merci pour votre engagement!**

Nous restons volontiers à votre disposition pour toutes questions ou renseignements supplémentaires.

**Pour la Suisse alémanique:**

- Jacqueline Sidler  
SFA-ISPA, tél.: 021 321 29 81, e-mail: [jsidler@sfa-ispa.ch](mailto:jsidler@sfa-ispa.ch)
- Herbert Leodolter  
Fachverband Sucht, tél.: 044 266 60 60, e-mail: [leodolter@fachverbandsucht.ch](mailto:leodolter@fachverbandsucht.ch)
- Walter Liechti  
Blaues Kreuz, tél.: 031 300 58 63, e-mail: [w.liechti@blaueskreuz.ch](mailto:w.liechti@blaueskreuz.ch)

**Pour la Suisse romande:**

- Laurence Fehlmann Rielle  
Secrétaire générale de la FEGPA (prévention alcoolisme), tél.: 022 329 11 75,  
e-mail: [laurence.fehlmann-rielle@gc.ge.ch](mailto:laurence.fehlmann-rielle@gc.ge.ch)
- Corine Kibora  
SFA-ISPA, tél. 021 321 29 75, e-mail : [ckibora@sfa-ispa.ch](mailto:ckibora@sfa-ispa.ch)
- Daniel Müller  
Croix-Bleue, tél.: 021 633 44 32, fax: 021 633 44 39, e-mail: [d.muller@croix-bleue.ch](mailto:d.muller@croix-bleue.ch)

**Pour la Suisse italienne:**

- Dario Gennari  
Ingrado, tél.: 091 826 12 69, e-mail: [dario.gennari@stca.ch](mailto:dario.gennari@stca.ch)

## Commandes

### Flyers

---

- C'est avec plaisir que nous commandons les flyers qui seront disponibles dès le **10 octobre 2005**

Langue	Nombre
Flyers en français:	-----
Flyers en allemand:	-----
Flyers en italien:	-----

### Dossier de presse

---

- C'est avec plaisir que nous commandons le dossier de presse qui sera disponible dès le **28 septembre 2006**.

### Adresse de livraison:

Institution

-----

A l'intention de

-----

Rue

-----

Case postale

-----

NPA / Lieu

-----

Téléphone

-----

E-mail

-----

A renvoyer avant le **30 août 2006** à:

### SFA-ISPA

A l'intention de Fleur Delafontaine

Case postale 870

1001 Lausanne

Télécopie: 021 321 29 40

E-mail : [fdelafontaine@sfa-ispa.ch](mailto:fdelafontaine@sfa-ispa.ch)

## Liste des actions dans les régions

Envisagez-vous une action et souhaitez-vous enregistrer celle-ci dans la liste?

Si vous ne disposez pas d'un accès à l'Internet, vous pouvez résumer les points principaux de votre action dans le formulaire ci-dessous et l'envoyer ensuite à l'adresse indiquée plus bas.

<b>Canton</b>	<b>Ville/ Lieu</b>	<b>Heure</b>	<b>Action (mot-clé)</b>	<b>Description</b>
<b>Où?</b>	<b>Où?</b>	<b>Quand?</b>	<b>Quoi?</b>	

<b>Organisateur/ Institution</b>	<b>Nom, e-mail et n° de téléphone de la personne de contact</b>	<b>Site Internet</b>
<b>Qui?</b>		

A faire parvenir au plus tard le **30 août 2006** à:

### **SFA-ISPA**

A l'intention de Fleur Delafontaine  
Case postale 870  
1001 Lausanne  
Télécopie: 021 321 29 40  
E-mail: [fdelafontaine@sfa-ispa.ch](mailto:fdelafontaine@sfa-ispa.ch)